



145615 - Le jugement du fait de dire: le temps est trompeur

question

Est-il permis de dire: le temps est trompeur? Le temps qui se détoule est une succession de séquences du Temps global. Or un hadith en dit ceci: « n'insultez pas le Temps car c'est Allah qui est le temps » Puisse Allah vous récompenser par le bien.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il n'est pas permis de dir: *le temps est trompeur* car le temps ne se gère pas. Celui qui le gère et agit sur l'univers tout entier c'est Allah l'Unique sans associé. Si le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a interdit d'insulter le temps c'est parce que cela se retourne en réalité contre Allah le Très-haut. Ceci a déjà été expliqué dans la réponse donnée à la question n°[9571](#)

Son éminence Cheikh Ibn Outhaymine (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a été interrogé sur des expressions telles celles-ci : *temps cruel, temps trompeur ou quel moment de déception que celui aucours duquel je t'ai vu!*

Voici sa réponse: « les expressions mentionnées dans ta question peuvent avoir deux acceptions: la première est une remise en cause du temps.Cet usage est interdit car ce qui se déroule dans le temps provient d'Allah le Puissant et Majestueux. Celui qui l'insulte insulte Allah. C'est dans ce sens qu'Allah le Très-haut dit dans un hadith reprenant un propos divin: « le fils d'Adam (l'humain) me nuit puisqu'il insulte le Temps alors Je suis le Temps.C'est Moi qui gère les choses jour et nuit.»

La second acception provient de leur usage dans un but informatif.Cela ne représente aucun inconvénient. C'est dans ce sens que le Très-haut parlant de Lot (paix sur lui) dit: « il dit: c'est un jour difficile.» autrement dit : pénible. Tout le monde parle d'un jour dur où telle ou telle chose s'est déroulée alors que le jour en soit n'y est pour rien.



S'agissant de l'expression: *le temps est trompeur*, c'est un insulte car la tromperie est une mauvaise qualité. L'expression: quel moment de déception est celui au cours duquel je t'ai vu! peut signifier la déception de l'auteur de l'expression. Dans ce cas, il n'y a aucun inconvenient car il ne s'agit pas d'insulter le temps. Si le concerné visait le Temps ou le jour où l'on est, ce serait un insulte non permis. » Recueil des avis juridiques consultatifs et messages d'Ibn Outhaymine (1/198)

Allah le sait mieux.